

**Tableau 16**  
**ACTIVITÉS CONSULAIRES**  
**(année financière 1987-1988)**

Nombre total de dossiers ou de services rendus (approximativement)	
<b>a) Dossiers :</b>	
Rapatriements	264
Hospitalisations ou traitements médicaux	2 227
Décès	1 386
Détentions	844
<b>b) Services :</b>	
Passeports	201 971
Citoyenneté	46 750
Conseils juridiques et actes notariaux	33 378
Demandes d'aide financière ou transferts de fonds	4 080
Bien-être et demandes de localisation	9 301
Inscription des Canadiens	23 125
Conseils et aide	276 727
Garde d'enfants	1 573

**Tableau 17**  
**RESSOURCES CONSULAIRES**  
**(année financière 1987-1988)**

Avance de fonds moyennant engagement à rembourser	
1983-1984	147 000 \$
1984-1985	102 430 \$
1985-1986	104 261 \$
1986-1987	121 993 \$
1987-1988	114 225 \$
Recouvrement	38 %
Années-personnes consacrées au travail consulaire, à l'Administration centrale et à l'étranger (nombre correspondant de postes)	198

régions. Il a par ailleurs publié un guide des services assurés aux Canadiens détenus ou emprisonnés à l'étranger, de même qu'une brochure et une affiche mettant en garde contre les dangers de la drogue. Enfin, des causeries radiophoniques, des articles parus dans la presse et des entrevues accordées aux médias ont permis de mieux renseigner le public sur les problèmes qui peuvent se poser lors d'un voyage à l'étranger.

Dans certaines régions où le Canada n'a pas de représentants diplomatiques ou consulaires attitrés, des consuls honoraires dispensent un certain nombre de services essentiels aux Canadiens qui séjournent temporairement à l'étranger ou qui y vivent. Les consuls honoraires contribuent en outre fréquemment à l'exécution d'autres programmes ministériels touchant notamment l'expansion du commerce, les affaires publiques et les relations générales. Au cours de l'année écoulée, des consuls honoraires ont été nommés à Ouagadougou, à Strasbourg, à Nuuk, à Perth et à Mascate. De plus, grâce au protocole d'entente conclu l'année précédente avec l'Australie, les Canadiens ont pu bénéficier des services consulaires australiens d'urgence à Honolulu et à Denpasar, en Indonésie, et les Australiens, des services canadiens à Oslo, à Tunis, et à Lima.

**Services de passeports**

Les voyages à l'étranger ayant continué de présenter un grand attrait pour les Canadiens, le Bureau des passeports a délivré un nombre record de passeports au cours de l'année financière 1987-1988. Ainsi, 995 390 passeports et documents de voyage ont été délivrés au Canada, soit une augmentation de 8,2 % par rapport à l'année précédente. Il y a maintenant quelque 4 823 000 passeports canadiens valides en circulation.

Les Canadiens peuvent présenter leur demande de passeport en personne à l'un des 20 bureaux régionaux des passeports, et s'attendre à recevoir leur passeport 3 ou 4 jours plus tard; c'est ce que font environ 80 % des requérants. La demande peut par ailleurs être expédiée par la poste au Bureau des passeports dans la Région de la capitale nationale. Pour appuyer les activités de son réseau, le Bureau a mis en place à l'échelle nationale un service de renseignements téléphonique sans frais. Ce service bilingue s'est avéré fort utile et a facilité les contacts que 3,5 millions de Canadiens ont eus avec le Bureau durant l'année. Il est prévu d'ouvrir des bureaux régionaux des passeports à Jonquière, à Regina et à Thunder Bay au cours de la prochaine année financière.

De leur côté, les missions canadiennes à l'étranger ont délivré 65 000 passeports durant l'année à l'étude. Pour compenser les frais considérables qu'entraîne la prestation de services de passeports à l'étranger, le droit exigible pour l'obtention d'un passeport a été porté de 21 à 25 \$ au 1<sup>er</sup> janvier 1988. Le Bureau exploite un fonds renouvelable et ses opérations doivent s'autofinancer.

Durant l'année écoulée, 4 559 certificats d'identité et documents de voyage pour réfugiés ont été délivrés à des résidents admissibles n'étant pas citoyens canadiens. L'augmentation de la demande enregistrée à cet égard au cours des trois dernières années rend compte de la pression qu'exercent sur le programme canadien d'immigration les réfugiés et autres apatrides qui cherchent à se faire admettre au Canada.

**Immigration et réfugiés**

Le Ministère est responsable de la mise en œuvre du programme canadien d'immigration à l'étranger. Durant l'année écoulée, l'exécution du programme a été assurée par 202 agents canadiens affectés dans 63 missions à l'étranger. D'ici la fin du siècle, le Canada peut s'attendre à devoir faire face à d'énormes mouvements de population dans le